



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGIONS
DE FRANCE**

**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**

**FRANCE
INDUSTRIE**

Guide méthodologique pour la candidature des territoires



Juin 2023



agence nationale
de la cohésion
des territoires

**Direction générale
Des Entreprises**

W R I A M M O S

➤ P.3 **PREAMBULE**

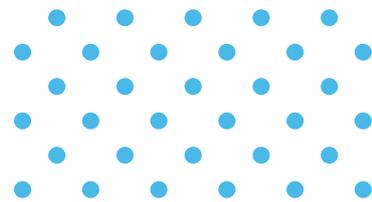
➤ P.4 **CALENDRIER**

➤ P.5 **DÉTAILS ET ATTENDUS DES CANDIDATURES**

- Définir le périmètre du Territoire d'industrie
- Déterminer un plan d'action partagé par les élus et les industriels
- Proposer une gouvernance, fondée sur un binôme élu-industriel

➤ P.10 **PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

- Un appui en animation : co-financement d'une nouvelle génération de chefs de projet
- Un offre complète d'ingénierie
- Un soutien aux investissements productifs et dans les compétences
- Volontariat territorial en entreprise
- AMI Rebond industriel
- Offre Banque des Territoires en faveur de l'industrie
- Accélérateurs d'entreprises
- Accompagnement à l'attractivité



Préambule

Lancé fin 2018, Territoires d'industrie est un **programme national en faveur de la reconquête industrielle par et pour les territoires.**

La première phase du programme sur 2019-2022 a permis d'accompagner 149 Territoires d'industrie (regroupant plus de 500 intercommunalités) dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions en faveur de la réindustrialisation, avec près de 2 000 actions concrètes identifiées. Plus de 2 milliards d'euros ont été engagés afin de soutenir les projets industriels, notamment dans le cadre de France relance avec 2400 lauréats du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires.

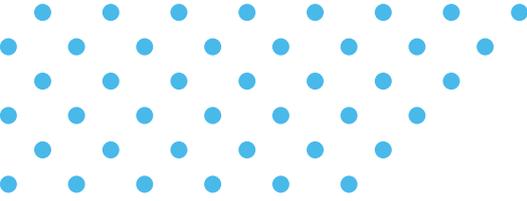
Fort de ce succès, le **Président de la République a annoncé le 11 mai 2023 le lancement d'une nouvelle phase du programme pour 2023-2027**, afin de poursuivre et amplifier la dynamique de réindustrialisation dans les territoires.

Le présent document est un guide méthodologique qui a vocation à accompagner les territoires candidats à une labellisation « Territoires d'industrie » pour 2023-2027.

Cette première version du guide accompagne l'ouverture du **processus de mise à jour de la carte**, et présente notamment les grandes orientations et priorités du programme pour 2023-2027, ainsi que le calendrier et les attendus de l'appel à candidatures.

Ce livrable sera complété afin de préciser le contenu complet de l'offre de services qui sera proposée aux Territoires d'industrie 2023-2027, de manière à engager concrètement la mise en œuvre du programme dans les territoires labellisés, en lien avec les projets et besoins remontant des territoires. Cette offre de services sera opérationnelle au second semestre 2023.

Une foire aux questions (FAQ) est également disponible pour répondre plus spécifiquement aux différentes interrogations qui pourraient être soulevées à l'occasion de la candidature.



Calendrier



La nouvelle phase du programme 2023-2027, débutant par une actualisation de la carte des Territoires d'industrie, a été annoncée par le Président de la République le 11 mai 2023.

Afin de procéder à cette actualisation, un processus de labellisation des Territoires d'industrie 2023-2027 est engagé. Les territoires volontaires à la labellisation sont ainsi invités à définir un périmètre opérationnel, établir une gouvernance partagée (notamment sur la base d'un binôme élu-industriel), définir une feuille de route industrielle et procéder sur cette base à un **dépôt officiel de candidature jusqu'au 22 septembre 2023** (inclus).

Une phase d'analyse des candidatures débutera dès la clôture des candidatures en partenariat avec les conseils régionaux et les secrétariats généraux aux affaires régionales (SGAR) en lien avec les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), qui émettront un avis en opportunité sur les différentes candidatures.

Une sélection nationale aura lieu fin octobre par le comité de pilotage national du programme, composé de représentants du Ministère de l'Industrie, du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de Régions de France, d'Intercommunalités de France et de France Industrie.



Une assemblée générale regroupant les nouveaux Territoires d'industrie labellisés se tiendra à la fin du processus de sélection, début novembre.



Ouverture des candidatures sur « Démarches simplifiées »

23 juin jusqu'au 22 septembre

Relevé et analyse des candidatures, sélection des lauréats

septembre – octobre

Assemblée générale avec les nouveaux Territoires d'industrie

début novembre

Détails et attendus des candidatures

Candidatures



Définir le périmètre du Territoire d'industrie



Déterminer un plan d'action partagé par les élus et les industriels



Proposer une gouvernance fondée sur un binôme élu-industriel



Définir le périmètre du Territoire d'industrie

Les territoires candidats à une labellisation Territoires d'industrie sont invités à présenter un périmètre précis et cohérent dans le dossier de candidature.

Les Territoires d'industrie sont des groupements d'intercommunalités constituant un bassin d'emploi ayant une logique industrielle propre (y compris en interdépartemental ou interrégional).

Par exception, un Territoire d'industrie peut être composé d'une seule intercommunalité (EPCI à fiscalité propre), mais devra dans ce cas justifier de la taille critique de ce périmètre (compte tenu par exemple des spécificités industrielles du territoire).

Pour les nouveaux territoires candidats, comme ceux déjà labellisés sur la période 2019-2022, tous les cas de figure sont envisageables :

- maintien du périmètre actuel s'il est jugé adéquat ;
- ajustement du périmètre actuel par agrandissement, retrait ou scission ;
- création d'un nouveau périmètre.

Les métropoles peuvent, par exception, être labellisées Territoires d'industrie à condition de justifier d'importants enjeux de transitions industrielles et de porter un projet de territoire particulièrement ambitieux (dans une logique de rayonnement et/ou de collaboration au-delà du seul territoire métropolitain, notamment en lien avec les territoires avoisinants).

Il est recommandé d'articuler le périmètre Territoires d'industrie aux cadres de politiques publiques, en particulier les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE ou « multiples de CRTE »), dans une logique de simplification et de cohérence de l'action publique.

Déterminer un plan d'action partagé par les élus et les industriels

Les territoires candidats à une labellisation Territoires d'industrie sont invités à présenter une feuille de route avec un plan d'action partagé.

Cette feuille de route vise à présenter et structurer la stratégie industrielle du Territoire d'industrie pour les années à venir et proposer différentes actions concrètes et partagées notamment par les élus et les industriels du territoire (une dizaine d'actions maximum à présenter dans le cadre de la candidature).

Ce plan d'action devra autant que possible s'inscrire en lien avec les grands enjeux du programme Territoires d'industrie : l'innovation, la transition écologique et énergétique, le foncier, les compétences. Le plan d'action pourra également comprendre des actions qui seraient liées à un enjeu local spécifique en matière de réindustrialisation.



INNOVATION



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



COMPÉTENCES



FONCIER

Une attention particulière sera accordée au caractère **opérationnel et concret** des actions proposées. **Pour le dossier de candidature, le plan d'action sera sollicité sous sa forme synthétique** (titres des actions, descriptif synthétique). Les actions auront vocation à être détaillées plus tard dans des fiches actions, une fois la nouvelle carte stabilisée.

Le plan d'action proposé doit être consensuel, partagé par les élus comme les industriels et a vocation à être mis en œuvre durant la période 2023-2027 par les acteurs du territoire (intercommunalités, industriels, mais également autres porteurs de projet partenaires) grâce à l'appui d'un chef de projet.

Les Territoires d'industrie qui ont bénéficié d'un accompagnement lors de la première phase du programme (dispositif « Choc industriel » ou « Rebond industriel ») et ont établi une feuille de route dans ce cadre, sont invités à reprendre ces axes de travail.

Enfin, les territoires déjà labellisés qui souhaitent poursuivre des actions en cours de mise en œuvre, pourront également les faire figurer dans la feuille de route.

Exemples de thématiques inclus dans un plan d'action Territoire d'industrie



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Développement d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (mutualisation d'équipements, valorisation locale des déchets, services partagés, réseaux de chaleur...)

Sensibilisation et accompagnement sur-mesure des industriels (notamment PME) **sur les enjeux de décarbonation** (lien avec les dispositifs existants, mise en réseau localement, etc.)

Lancement de projets collectifs autour de la gestion collective des ressources en eau (développement de synergies entre industriels ou de projet de REUT, etc.)



FONCIER

Requalification / mutation des zones d'activités du territoire (nouveaux services pour les salariés et industriels, densification et mutabilité du bâti, lien avec les trames vertes et bleues, gouvernance de zone, autoconsommation PV, etc.)

Requalification de grandes friches industrielles en sites « France 2030 » clés en main et pré-équipés (utilités industrielles, accessibilité, procédures administratives anticipés », etc.)



COMPÉTENCES

Développement d'un pôle d'excellence pour les métiers du soudage pour accélérer le développement de compétences en tension, en lien avec les industriels et donneurs d'ordre du territoire

Mise en place d'un format innovant de valorisation des métiers de l'industrie auprès des jeunes (formats immersifs, formats artistiques, collaborations avec les industriels du territoire...)



INNOVATION

Lancement d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale (GPECT) pour adapter les formations aux métiers et qualifications de demain

Appui à la structuration d'un écosystème vélo (mise en relation des acteurs locaux de la filière, développement de nouvelles capacités productives, lien avec l'écosystème de formation)

Développement d'un plateau technique mutualisé dédié à l'industrie 4.0 (robots collaboratifs, tiers-lieux d'innovation, impression 3D...) **en lien avec les industriels du territoire**

Proposer une gouvernance fondée sur un binôme élu-industriel

Les territoires candidats sont invités à proposer une gouvernance opérationnelle fondée sur un « binôme élu-industriel ».

Ce binôme, constitué d'au moins un(e) élu(e) du territoire et d'un(e) chef(fe) d'entreprise industrielle volontaire, constitue le cœur de la gouvernance locale du programme. Il porte la candidature du territoire et en représente les différents partenaires.

Le binôme constitué devra recueillir l'adhésion de différents acteurs politiques et économiques comme les organisations professionnelles ou les chambres consulaires. L'engagement du binôme devra faire l'objet d'une lettre d'engagement qui pourra être accompagnée de courriers de soutien des autres acteurs du territoire.

Chaque Territoire d'industrie définit sur cette base une gouvernance qui lui est propre et choisit d'associer les différents acteurs locaux. Dans chaque territoire, le binôme élu-industriel rassemble les différents partenaires au sein d'un comité de pilotage régulier qu'il anime en lien avec le chef de projet. Cette instance vise à mettre en œuvre et à suivre l'avancement du plan d'action défini conjointement en amont.

Les gouvernances locales peuvent être adaptées (polynôme par exemple) si elles sont justifiées et opérationnelles (cas de territoires constitués d'un grand nombre d'EPCI notamment).

Rappel de la gouvernance partenariale du programme



Démarche animée par un binôme élu-acteur industriel appuyé par un chef de projet

LOCAL



Co-pilotage Etat-Région pour coordonner la démarche, définir les orientations stratégiques, valider et suivre les travaux

REGIONAL

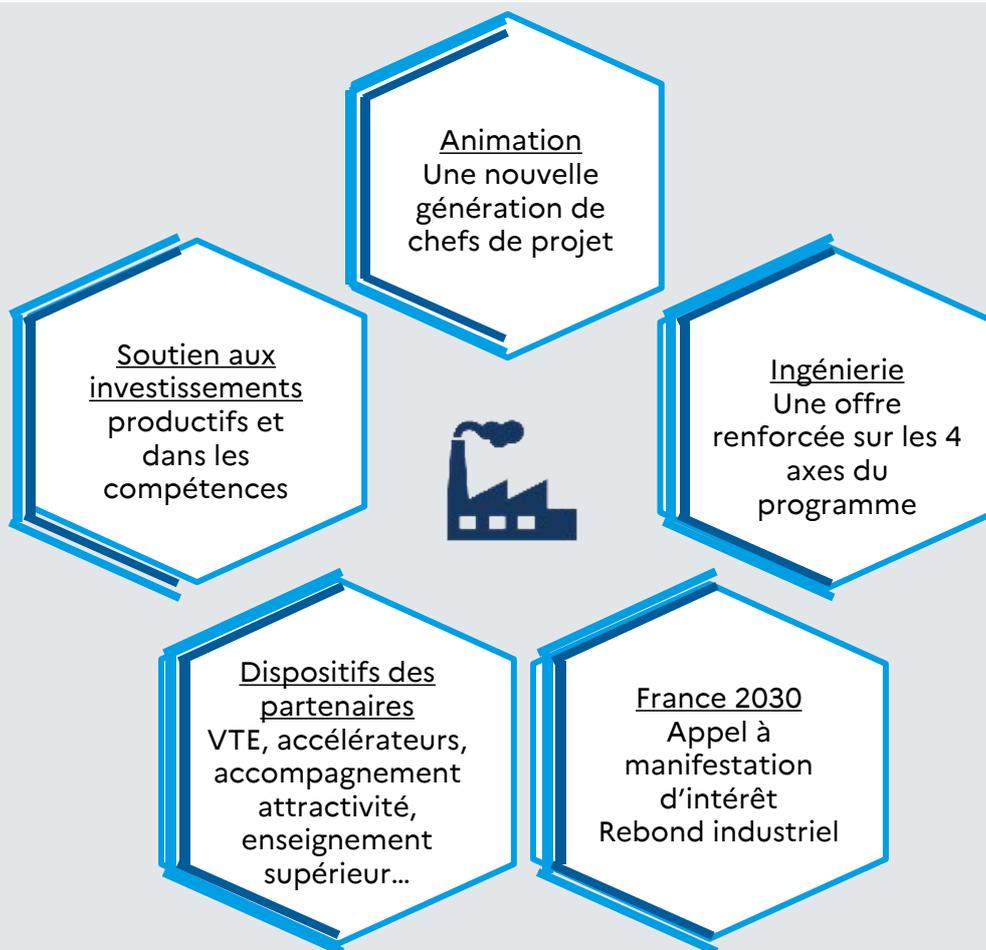


Suivi de la coordination de l'offre de services et du déploiement opérationnel des engagements pris par l'État et les opérateurs partenaires

NATIONAL

Présentation de l'offre de services

La suite du guide présente les grandes orientations de la future offre de services du programme Territoires d'Industrie. Celle-ci sera stabilisée en parallèle de la phase de mise à jour de la carte du programme, pour être opérationnelle en novembre 2023.

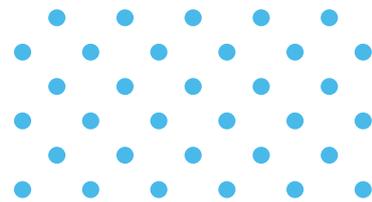


en lien avec les opérateurs partenaires du programme



Pôle
emploi.fr





Offre de services

Une animation renforcée : une nouvelle génération de chefs de projet

Dans le cadre du renforcement du programme pour 2023-2027, il est proposé de lancer une nouvelle génération de chefs de projet dédiés à l'animation opérationnelle des territoires, en lien avec le binôme élu-industriel qui assure le portage politique de la démarche.

Cheville ouvrière du Territoire d'industrie, un chef de projet a pour mission d'animer et d'assurer le déploiement du programme sur l'entièreté de son périmètre géographique, en travaillant notamment à la définition, à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action, en coordination avec les acteurs et partenaires locaux.

Une aide financière de l'Etat pourra être mobilisée afin de faciliter le recrutement d'un chef de projet dans chaque Territoire d'industrie non doté (ou d'assurer le renouvellement d'un poste dont le soutien accordé sur la première phase du programme arrive à terme).

Ce soutien en animation de l'Etat sera conditionné à un engagement des territoires à assurer le cofinancement du poste.

Le poste de chef de projet est porté dans la majorité des cas par une intercommunalité et travaille nécessairement au bénéfice de l'ensemble du territoire labellisé. L'avis des intercommunalités concernées sera ainsi recherché afin de garantir l'adéquation de la structure de portage retenue et du profil du chef de projet recruté.

L'aide de l'Etat est une subvention en fonctionnement dont le montant maximal et le taux d'intervention seront modulés selon le niveau de fragilité du territoire. Il sera également recherché des synergies et mutualisation avec des postes de chefs de projet déployés dans le cadre d'autres programmes de l'ANCT (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Contrat de relance et de transition écologique, etc.).

Une offre complète d'ingénierie

Afin d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leur feuille de route et faire émerger des projets structurants, dans chaque région, un socle régional d'ingénierie pourra être mobilisé par les Territoires d'industrie sur une diversité de thématiques :

Transition écologique

Planification écologique territoriale, économie circulaire, gestion des ressources, décarbonation...

Innovation

Approche filière, renforcement des synergies locales d'innovation...

Foncier

Stratégie foncière dans la logique du Zéro artificialisation nette des sols, réhabilitation de friches, outils de portage...

Compétences

Difficultés de recrutement, attractivité des métiers, développement des formations et industrie 4.0...

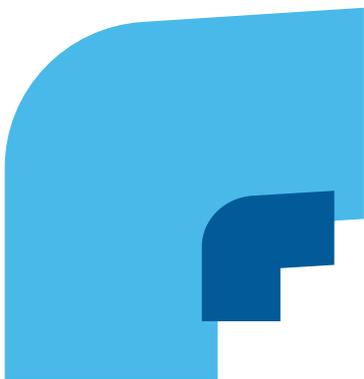
L'ingénierie consiste à mettre un cabinet d'étude externe à la disposition d'un territoire pour l'accompagner dans la préfiguration d'un projet complexe (aspect technique, utilité pour les différents acteurs, identification de financements, etc.) et/ou sa mise en œuvre. Il s'agit d'un soutien temporaire, généralement de quelques mois.

Cette offre d'ingénierie sera déployée en lien avec les Régions et les partenaires du programme. Elle doit permettre également à chaque Territoire d'industrie de pouvoir bénéficier d'un ou plusieurs diagnostics en fonction des enjeux qui lui paraissent les plus prégnants.

A qui s'adresser ?

Pour les études ANCT, le point de contact est le délégué territorial de l'Agence dans votre région. Vous pouvez également prendre contact avec la Délégation aux territoires d'industrie : territoires-industrie@anct.gouv.fr

La Banque des Territoires porte également une offre d'ingénierie à destination des Territoires d'industrie. Le point de contact est votre direction régionale.



Un soutien aux investissements productifs et dans les compétences

Dans le cadre du programme Territoires d'industrie, un fonds d'investissements d'un montant de 100 millions d'euros, permettra dès cette année de soutenir des projets en faveur de la réindustrialisation des territoires et des compétences.

Le cahier des charges de ce fonds, co-piloté entre l'Etat et la Région, sera défini en lien avec chaque Conseil régional. Il a pour objectif de soutenir :

- Des **projets d'investissements pour des filières stratégiques**, définies en lien avec les régions, avec un fort enjeu de relocalisation ou de réindustrialisation ;
- Des **projets d'investissements pour le développement des compétences**, notamment pour financer des plateaux techniques permettant la formation à des compétences en réponse aux besoins des industriels.

Cette offre de services sera précisée d'ici la sélection des nouveaux territoires.



Le volontariat territorial en entreprise (VTE)

Le Volontariat Territorial en Entreprise permet aux étudiants à partir du niveau bac +3 et aux jeunes diplômés depuis moins de 2 ans, de s'engager et de prendre des responsabilités dans les PME et ETI industrielles, notamment dans les Territoires d'industrie.

Depuis 2020, les entreprises situées en Territoires d'Industrie peuvent bénéficier d'une **aide de 4 000 euros** pour l'embauche d'un jeune talent via ce dispositif. La mission d'un VTE dure au moins un an, soit en alternance longue (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), soit sur la base d'un CDD d'au moins un an, ou d'un CDI. **Une plateforme de mise en relation candidats – entreprises est disponible sur <https://www.vte-france.fr>** .

Cette aide est également cumulable avec l'aide proposée pour le « VTE vert » pouvant aller jusqu'à 8 000 euros (soit 12 000 euros en total cumulé) qui vise à accompagner les entreprises dans leur recrutement d'un jeune sur des missions de transition énergétique et écologique.

A qui s'adresser ?

Pour toutes informations complémentaires : <https://www.vte-france.fr/>



Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Rebond Industriel

Le dispositif « Rebond industriel » s'inscrit dans la politique du Gouvernement visant à amplifier la transition de l'industrie des transports, notamment automobile, au travers d'une stratégie complète d'investissement dans les territoires, notamment pour développer de nouvelles stratégies industrielles et produire les véhicules bas carbone de demain.

Opéré par la Banque des Territoires et Bpifrance dans le cadre du plan France 2030, l'AMI a pour objectif d'accompagner les territoires les plus affectés par ces mutations, pour les aider à identifier et accélérer de nouveaux projets industriels créateurs de valeur.

Le dispositif est composé de deux volets complémentaires :



ÉTAPE 1

Une intervention en ingénierie auprès du territoire sur une durée de 3 à 4 mois pour faciliter :

- l'identification et la concrétisation de nouveaux projets industriels, endogènes et exogènes, pouvant se développer sur le bassin d'emploi (tous secteurs confondus) ;
- l'élaboration d'une feuille de route de rebond industriel à moyen terme.



ÉTAPE 2

Un soutien à l'investissement en subvention et avances remboursables pour les projets industriels identifiés jugés prioritaires qui s'inscrivent dans une logique d'innovation.

En parallèle, les territoires ayant subi un choc industriel sur une autre filière que le transport pourront également être accompagnés par une méthode similaire.

A qui s'adresser ?

Le dispositif s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement France 2030. Le dépôt de candidature se fait via le formulaire suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-rebond-industriel>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également vous rapprocher du sous-préfet France 2030 et à l'accélération des projets industriels de votre département, de la délégation aux Territoires d'industrie, de la Banque des Territoires et de Bpifrance.

Pour les territoires n'ayant pas de dépendance aux filières transports, vous pouvez vous rapprocher de la délégation aux Territoires d'industrie.

Offre Banque des territoires en faveur de l'industrie

La Banque des Territoires, opérateur clé de l'attractivité des territoires par l'aménagement industriel, a pour mission d'accompagner l'attractivité en finançant l'aménagement et les infrastructures, afin que les industriels puissent se concentrer davantage sur leur cœur de métier, c'est-à-dire la production.

1 milliard d'euros sont dédiés à la relance industrielle pour 2023-2027 au travers de 4 priorités et de 2 volets :

L'accompagnement ad-hoc des industriels, en vue d'une industrie décarbonée (à hauteur de 600 M€)

L'accompagnement des territoires pour augmenter l'attractivité de leur foncier industriel (à hauteur de 450 M€)

- 1 Investir dans l'aménagement et l'immobilier industriel
- 2 Accompagner la transition énergétique et environnementale de l'industrie, production d'énergie renouvelable et locale pour l'industrie (biomasse, hydrogène vert, ...), rénovation énergétique du bâti industriel, solutions de mobilité durable pour les entreprises et leurs salariés, recyclage des déchets industriels.
- 3 Accompagner la mutation de la formation vers les métiers industriels, un des principaux axes d'activité sous mandat de l'Etat (PIC, PIA) et un des axes importants du programme Action Cœur de Ville (partenariats avec CNAM et AFPA).
- 4 Accompagner les stratégies industrielles territoriales, pour accompagner les Régions et les échelons territoriaux à définir leur stratégie industrielle et faire émerger des projets viables et présentant de fortes externalités (emploi, TEE...).

La Banque des Territoires va ainsi pré-aménager et pré-équiper par anticipation 30 à 50 sites, ce qui correspond à 1000 à 1500 hectares aménagés

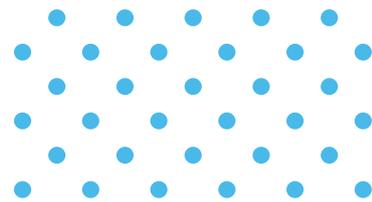
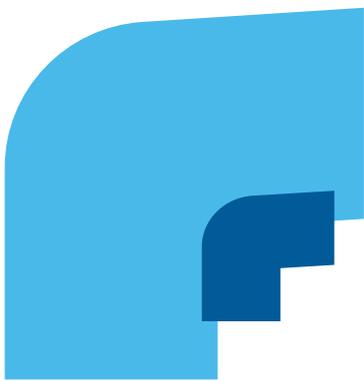


Panorama de l'offre Banque des Territoires en faveur de l'industrie

	Foncier et immobilier	TEE	Mobilité	Numérique	Services responsables
Crédits d'ingénierie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Crédits d'ingénierie Territoires d'industrie : Fabrique prospective et accompagnement de sites industriels ✓ Ingénierie amont (approche prospective et stratégique sur un secteur d'activité - SIT) ✓ Ingénierie d'AMOA ou d'études de faisabilité en vue de montages investisseur ou PMT des SEM (DI) ✓ Ingénierie pré-opérationnelle pour sécuriser un projet d'investissement (DI) 				
Prêt	<ul style="list-style-type: none"> ✓ GAIA territorial : financement de foncier 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prêt Relance Verte ✓ Prêt SPL modernisation d'équipements & infrastructures ✓ Aquaprêt 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiprêt infrastruct. de transport 		
Investissement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement ✓ Friches ✓ Immobilier industriel et d'activité : construction, réhabilitation, amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ EE et décarbonation industries ✓ PV ✓ Hydrogène ✓ Bois énergie ✓ Chaleur fatale, réseaux de chaleur ✓ Déchets et valorisation ✓ Eau 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ IRVE ✓ Stations GNV ✓ Autopartage ✓ Covoiturage ✓ Vélo libre-service ✓ LLD flotte d'entreprise (VE) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ THD ✓ Datacenters ✓ 5G pour les industrie ✓ cybersécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecte de déchets et biodéchets ✓ Restauration ✓ Fourniture de services industriels ✓ Formation
Consignations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consignations ✓ Garantie financière d'exécution 				
Dataviz	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dataviz foncier 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dataviz mobilité 		

A qui s'adresser ?

Votre direction régionale de la Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/>



BANQUE des
TERRITOIRES



bpifrance

Accélérateurs d'entreprises

Bpifrance déploie depuis 2015 des programmes d'accompagnement intensifs et sur mesure de 12, 18 ou 24 mois pour des promotions d'entrepreneurs.

L'objectif est de structurer en profondeur les entreprises et soutenir leur croissance :

- Intégration à un puissant réseau d'entrepreneurs de secteurs différents ou de la même filière, connaissant des phases de transformation analogues, dans un « esprit de promotion » fédérateur et au rayonnement régional et national ;
- Parcours de conseil individuel sur-mesure composé d'un diagnostic à l'entrée dans le programme, selon une méthode propre à Bpifrance permettant d'identifier les enjeux prioritaires de croissance des entreprises ; suivi de modules complémentaires de conseil dans les domaines prioritaires identifiés (stratégie, performance industrielle, gouvernance, développement commercial, transformation énergétique et écologique, etc.)
- Accompagnement collectif avec une grande école, consistant à proposer aux dirigeants d'entreprise, et aux membres de leur comité de direction, une vision et un partage des bonnes pratiques sur des sujets clés, à travers notamment de séminaires thématiques d'une ou deux journées, de conférences et webinaires...

Les entreprises en Territoires d'industrie peuvent obtenir sous conditions une bonification de 6 000 à 10 000 euros sur le prix du programme (financée par l'Etat et la Banque des Territoires).

A qui s'adresser ?

Votre direction régionale Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/>
<https://www.lafrenchfab.fr>



Accompagnement à l'attractivité des territoires

Dans le cadre de la Team France Invest, **Business France accompagne les Territoires d'industrie à l'attractivité internationale et à la prospection d'investisseurs étrangers.**

Cet accompagnement prend la forme de 4 actions :

- Se former à la prospection des investisseurs étrangers, avec chaque année, environ 10 formations ouvertes aux développeurs économiques des Territoires d'industrie, soit sur les fondamentaux de la prospection à l'international, soit sur les enjeux spécifiques de prospection dans certaines filières (santé, alimentation saine et durable, etc.) ;
- Valoriser ses atouts pour attirer des investisseurs. Business France met à disposition à titre gratuit dans votre territoire un directeur de projet Team France Invest régional, fort d'un parcours à l'international, pour animer un atelier interactif sur votre territoire et dédié aux fondamentaux de la prospection et de l'accompagnement des investissements internationaux, à l'identification des premières actions à mettre en place sur votre territoire et à la perception des atouts et des faiblesses de celui-ci. Cet atelier peut s'orienter autour de besoins ou filières spécifiques (1 à 2 jours) à partir de retour d'expérience sur des projets gagnés ;
- Prospecter : appuyez-vous sur le réseau international de Business France pour rencontrer les investisseurs que vous souhaitez attirer sur votre territoire. Selon le ou les secteurs ciblés, nous organisons pour vous une série de RDV avec les entreprises pour que vous présentiez les atouts de votre territoire et des solutions d'implantation.
- Accompagner les projets, sur l'ensemble des besoins (fiscalité, foncier, compétences, etc.).

L'ensemble de cet accompagnement s'inscrit en étroite coordination avec l'Agence régionale de développement, qui est correspondant chef de file en région de Business France.

Dans le cadre de la Team France Export, Business France, aux côtés des CCI, des régions, de Bpifrance déploie des coachs exports dans les territoires, pour booster le développement international des PMI-ETI de vos territoires.

A qui s'adresser ?

La Team France Invest de Business France : www.businessfrance.fr/invest

Accès au formulaire de candidature et contact

Le formulaire de candidature est accessible via le lien :

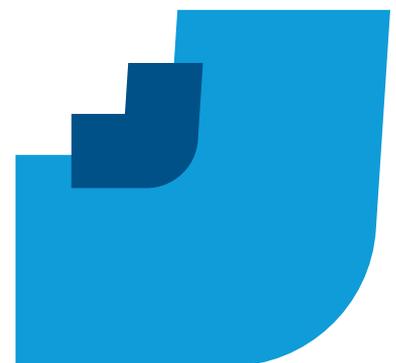
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidatez-territoires-industrie>

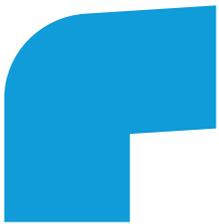
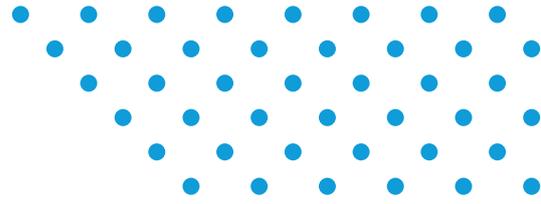
Pour toute information complémentaire en lien avec le dépôt de votre candidature vous pouvez :

- Consulter une foire aux questions disponible sur les sites de l'ANCT et de la DGE ;
- Contacter la délégation aux territoires d'industrie : territoires-industrie@anct.gouv.fr

Pour suivre les actualités du programme Territoires d'industrie

- Page internet du programme sur les sites de l'ANCT et de la DGE :
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-dindustrie-44>
<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/politique-industrielle/territoires-d-industrie>
- Inscription à la lettre d'information mensuelle :
https://mon.anct.gouv.fr/questionnaire/15058dbf-2d4d-4fb7-871a-d50229985fb6?_se=YXVyb3JlLmNvbG5lbEBhbmN0LmdvdXYuZnI%3D
- Fil d'actualités LinkedIn Territoires d'industrie :
<https://www.linkedin.com/company/territoires-d-industrie>
- Contacter les Conseils régionaux et les Secrétariats généraux aux affaires régionales (SGAR) de votre région ou la délégation aux territoires d'industrie.





Guide d'accompagnement à la candidature
Juin 2023



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Direction générale
Des Entreprises